

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 juillet 2023

Le conseil municipal de LUSSAS s'est réuni en séance ordinaire le lundi 24 juillet 2023 à 18h30 sous la présidence de Claude MONCOMBLE, Maire.

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 11</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;</p> <p>que la convocation du Conseil avait été faite le 13 juillet 2023 ;</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LUSSAS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Claude MONCOMBLE.</p> <p>Présents : MM - William AUBERT - Michel BOYER - Elyette BOYREL - Guillaume JOUVE - Serge JOUVE - Antoine LAINÉ - Fanny MALIS- Claude MONCOMBLE - Isabelle POUZACHE - Nadège RIEUSSET - Chantal TRAN -</p> <p>Excusés : MM - Frédéric CHAZOT - Anne-Claire DUTREIX - Jérôme GUEY - Laura MONNIER</p> <p>Absents : MM</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Mme Nadège RIEUSSET a été désignée pour remplir cette fonction.</p>
---	--

Ordre du jour :

- 1) Avenant à l'autorisation d'occupation domaine public par le centre de loisirs intercommunal;
 - 2) Travaux de voirie 2023 : demande de subvention conseil départemental Atout ruralité 07 ;
- Avenant à l'autorisation d'occupation domaine public par le centre de loisirs intercommunal ;

Madame le Maire rappelle la délibération D2020_036 du 22 juin 2020 qui autorise l'utilisation du domaine public (école) par le centre de loisirs.

Pour rappel, l'autorisation signée par la communauté de communes Berg et Coiron et la commune de LUSSAS fixe les salles occupées et les modalités financières de cette occupation.

Pour la période de Juillet Août et afin d'accueillir les enfants lors de la sieste dans de meilleures conditions, la communauté de communes sollicite en sus des salles mentionnées dans l'autorisation du domaine public par l'accueil de loisirs intercommunal initiale, la salle dortoir de la classe de maternelle au rez-de chaussée à compter du mois de juillet 2023.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette nouvelle utilisation et à la signature de l'avenant.

- Travaux de voirie 2023 : demande de subvention conseil départemental Atout ruralité 07;

Madame le maire rappelle l'attribution du marché de voirie pour l'année 2023 à l'Entreprise SATP pour un montant de 37 345.00€ H.T. A ce titre, la commune sollicite le Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Atout ruralité 07, pacte routier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h15.